

## UNE FORMATION

Formation de **1930 h**

**2 ans en alternance qui doivent permettre de valider 4 Domaines de Compétences.**

### FORMATION THÉORIQUE

**950 h** · 4 Domaines de Formation

**DF1 · 400 h** · Accompagnement social et éducatif spécialisé

**DF2 · 300 h** · Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

**DF3 · 125 h** · Travail en équipe pluri-professionnelle

**DF4 · 125 h** · Implication dans les dynamiques institutionnelles

### STAGE

Formation initiale

**980 h · 28 semaines**

La formation pratique d'une durée totale de 28 semaines se déroule sous la forme de 2 ou 3 stages d'une durée minimale de 8 semaines (280 h).

Formation en cours d'emploi

**280 h · 8 semaines (minimum)**

Les candidats en situation d'emploi de moniteur éducateur effectuent au moins un stage d'une durée minimale de 8 semaines (280 h) hors structure employeur auprès d'un public différent.

Dans les deux cas, ces stages dont l'un s'effectue obligatoirement dans une structure recevant du public en situation d'hébergement, doivent être représentatifs d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention.

Pour les candidats n'ayant pas à valider les 4 domaines de compétences du diplôme, une période de stage minimale de 8 semaines (280 h) est associée à chacun des domaines de formation constitutif de leur programme individualisé de formation.

## ACCESSIBLE PAR L'APPRENTISSAGE

## UN MÉTIER

« Le Moniteur Éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles...

Le Moniteur Éducateur intervient principalement dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics ».

*Extrait de l'annexe I du référentiel professionnel*

Niveau **IV**  
**MONITEUR  
ÉDUCATEUR**

Diplôme d'état de  
moniteur éducateur  
(DEME)

**INSTITUT RÉGIONAL  
DU TRAVAIL SOCIAL**

1 rue Alfred de Vigny · CS 52107  
25051 Besançon Cedex  
Tél. : 03 81 41 61 00  
Fax : 03 81 41 61 39  
Courriel : irts-fc@irts-fc.fr



[www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)

## VOIES D'ACCÈS ET FINANCEMENTS

### Validation des acquis de l'expérience (VAE) :

Pôle Emploi, Conseil régional si demandeur d'emploi  
Employeur, OPCA si salarié.

### CIF, Contrats aidés, cours d'emploi :

Employeur ou OPCA

### Apprentissage :

UNIFAF si CPNE sinon Conseil régional

### Voie directe :

Conseil régional

## VALIDATION AUTOMATIQUE

Les titulaires d'un diplôme de niveau V ou IV mentionné dans l'annexe IV de l'arrêté du 20 juin 2007 peuvent bénéficier de validation automatique ou de dispense de Domaines de Compétences.

Toutes nos formations sont conçues pour permettre une circulation entre les métiers et les filières grâce à un système de validation automatique.

## CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Pour s'inscrire à l'épreuve écrite d'admissibilité, aucun diplôme n'est exigé.

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les candidats titulaires des diplômes suivants sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV
- baccalauréat
- diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat
- diplômes mentionnés à l'annexe IV de l'arrêté précité :
  - Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale
  - Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale
  - Baccalauréat professionnel services en milieu rural
  - BEATEP spécialisé activité sociale et vie locale ou BP JEPS animation sociale
  - Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile
  - Diplôme d'État d'assistant familial
  - Diplôme d'État d'aide médico-psychologique
- lauréats du service civique

Aucune condition d'âge n'est exigée.

## ÉPREUVES DE SÉLECTION

### ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Cette épreuve est commune aux filières ME et TISF.

**1 note sur 20 - durée 2h**

Cette épreuve permet à l'établissement de formation de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.

### Dissertation :

A partir d'un extrait de texte sur un sujet d'ordre général, le candidat devra rendre compte des idées principales développées, les commenter et les analyser.

Pour être déclaré admis à se présenter à l'épreuve orale d'admission, il faut que le candidat obtienne une note égale ou supérieure à la moyenne soit 10/20.

### ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Les épreuves d'admission sont spécifiques à cette filière.

**2 notes sur 20**

Ces épreuves permettent d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement :

**1<sup>re</sup> épreuve** notée sur 20 :

une réalisation collective sur un sujet déterminé par l'IRTS devant deux examinateurs.

*durée : 1 heure*

**2<sup>e</sup> épreuve** notée sur 20 :

un entretien individuel.

*durée : 20 minutes*

La moyenne de ces deux notes constitue la note d'admission sur 20.

## CANDIDATURE

Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne sur notre site internet

[www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)

## CONTACTS

**Chantal MAGNET**

Chargée de mission  
information-orientation

03 81 41 67 76

chantal.magnenet@irts-fc.fr

**Secrétariat** : 03 81 41 61 02